

## **Brochure informative sur le vaccin BCG destinée aux parents**

### **Qu'est-ce que la vaccination BCG ?**

Le BCG est un vaccin qui protège contre la tuberculose (TB). Le vaccin contient une forme affaiblie de la bactérie qui provoque la TB. Cette dernière stimule le système immunitaire afin de le protéger contre la TB.

### **Qu'est-ce que la tuberculose ?**

La TB est une infection bactérienne qui peut affecter n'importe quel membre du corps, mais qui touche habituellement les poumons. La TB se propage par le contact étroit avec une personne infectée. Les principaux symptômes de la TB comprennent l'expectoration de mucosités, de sang, la perte pondérale, la fièvre et d'importantes sueurs nocturnes. La TB est diagnostiquée chez près de 400 personnes en Irlande chaque année.

### **À qui est destinée la vaccination ?**

Nous recommandons de vacciner les nourrissons par le BCG. Les enfants âgés de 15 ans ou moins qui n'ont pas encore été vaccinés devraient également l'être.

- Les nourrissons peuvent recevoir le BCG à la maternité, ou vous pouvez emmener votre bébé dans le centre de santé HSE le plus proche de chez vous ;
- Les enfants plus âgés peuvent recevoir le BCG dans le centre de santé HSE le plus proche de chez eux ou à l'école.

### **Quels symptômes peuvent se manifester après la vaccination ?**

3 à 6 semaines après l'administration du BCG, un bouton rouge apparaît habituellement au niveau du site de l'injection. Le bouton persiste plusieurs semaines et peut s'accompagner d'une légère sécrétion purulente. Une croûte peut se former au niveau du site d'injection. Ceci est normal. La croûte guérit en laissant une petite cicatrice



### **Existe-t-il des effets secondaires ?**

Les réactions allergiques à la vaccination par BCG sont rares.

- Chez certaines personnes, les ganglions sont enflés au niveau des aisselles.
- Chez d'autres, la réaction est plus grave, et se manifeste par la formation d'ulcères ou d'abcès profonds. Si cela arrive à votre enfant, amenez-le chez votre médecin ou infirmière de santé publique.

### **Quelques astuces....**

- Après une vaccination, votre enfant peut se baigner ou se doucher normalement, ou il peut aller nager. Il n'est pas nécessaire de protéger le site à l'aide d'un pansement.
- Si le bouton commence à sécréter du pus, couvrez-le avec un pansement sec et changez-le régulièrement.
- N'utilisez pas de crèmes, huiles ou pommades sur les boutons, même en cas de sécrétion de pus.
- Ne portez pas de vêtements près du corps autour du site.

**Si vous avez des questions, demandez conseil au centre de santé HSE ou à l'infirmière de santé publique le ou la plus proche de chez vous.**

### **Qu'est-ce que le test de Mantoux ?**

Le test de Mantoux est un test cutané qui indique que votre corps a été exposé à la TB. Nous le recommandons aux enfants âgés de six ans ou plus. Les enfants âgés de moins de six ans à haut risque de TB doivent également l'effectuer. Le test consiste à effectuer une petite injection dans le bras. Les résultats sont lus 2 à 3 jours plus tard. Si les résultats sont négatifs, le vaccin BCG peut être administré.

### **Quand le BCG doit-il être administré ?**

Il nous faut parfois retarder l'administration du vaccin.

Par exemple si votre bébé ou enfant :

- n'est pas bien portant, en particulier si sa température est supérieure à 38 ° C,
- vit avec quelqu'un qui a, ou risque d'avoir, la TB,
- est séropositif ou dont la mère naturelle est séropositive.,
- suit un traitement telle qu'une chimiothérapie,
- prend des immunosuppresseurs,
- a reçu un vaccin vivant tel qu'un RRO au cours des quatre dernières semaines,
- a été en contact avec quelqu'un atteint de TB infectieuse au cours des cinq dernières années.

**Si votre enfant a besoin d'un autre vaccin dans les trois mois suivant l'administration du BCG il convient de l'administrer dans l'autre bras.**

### **Pour obtenir de plus amples informations**

contactez votre centre de santé HSE ou une infirmière de santé publique

[www.immunisation.ie](http://www.immunisation.ie)

[www.hpsc.ie](http://www.hpsc.ie)

Publié par : HSE National Immunisation Office